



Montréal, le 20 février 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de Québec

Objet : Demande d'approbation d'un mécanisme incitatif à l'amélioration
de la performance d'Énergir pour les activités de distribution
Séances de travail
Dossier de la Régie : R-4027-2017

Dans le dossier R-4027-2017, par sa [lettre procédurale](#) du 17 janvier 2018, la Régie de l'énergie (la Régie) acceptait d'amorcer l'examen de la demande d'Énergir par la tenue de trois séances de travail qui permettront de passer en revue le [Document de réflexion portant sur le mécanisme envisagé](#), déposé par le Distributeur.

À cette fin, la Régie invitait les intervenants du dossier R-4018-2017 portant sur l'établissement des tarifs 2018-2019, ceux du dossier R-3867-2013 portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire ainsi que ceux du dossier R-3693-2009 qui portait sur le renouvellement du mécanisme incitatif du Distributeur, à participer aux séances de travail.

Dans sa [lettre du 14 février 2018](#), l'ACEF de Québec demande à la Régie l'autorisation de participer à ces trois séances de travail. Au soutien de sa demande de participation, l'ACEF de Québec soumet qu'elle peut maintenant recourir aux services de M. Jean-François Blain qui a participé aux dossiers R-3693-2009 et R-3867-2013.

La Régie considère que la participation de l'ACEF de Québec aux séances de travail portant sur le document de réflexion déposé par Énergir peut être utile. Elle l'autorise à y participer.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate

Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml